



Aux membres du
Grand Conseil
du canton de Berne

Berne, mai 2023

Session d'été 2023 : les recommandations de la Fondation Santé bernoise

Madame la députée, Monsieur le député,

Durant la session d'été, vous traiterez plusieurs affaires importantes sous l'angle de la promotion de la santé, de la prévention et du soutien aux personnes dépendantes. C'est bien volontiers que nous partageons avec vous nos réflexions à ce sujet :

Motion 264-2022 : Renforcer le travail social en milieu scolaire dans le canton de Berne et mieux tirer profit des possibilités offertes par la loi sur l'école obligatoire afin de soulager la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

La motion préconise de proposer des incitations supplémentaires pour les communes afin de faciliter l'accès des élèves au travail social en milieu scolaire. Elle demande également d'augmenter la contribution par enfant scolarisé ainsi que la participation maximale du canton aux coûts.

Le travail social en milieu scolaire a fait ses preuves dans le cadre de la prévention structurelle en effectuant une activité de repérage et d'intervention précoces, permettant en même temps de décharger le corps enseignant. Offre facultative et complémentaire à l'école, son potentiel n'est pas encore pleinement exploité dans les communes. Les contraintes et les crises chez les enfants et les jeunes peuvent être stabilisées à un stade précoce grâce à un travail social scolaire préventif et adapté aux besoins, de même qu'il facilite l'accès à des offres appropriées et permet d'atténuer l'effet des temps d'attente pour une prise en charge. Cela permet d'éviter, ou du moins de réduire, l'évolution négative et l'aggravation de la situation, ainsi que d'éviter ou de limiter des thérapies longues et coûteuses. Le travail social en milieu scolaire d'une part, bien implanté sur le plan qualitatif et interdisciplinaire et ancré dans la durée, ainsi que les offres de traitement et de thérapie d'autre part, se complètent. Ensemble, ils contribuent à moyen et à long terme à réduire les coûts dans la chaîne de soins et compensent ainsi largement l'augmentation sur le court terme des coûts pour le canton. Par ailleurs, le financement supplémentaire assuré par le canton pourra être couplé à des conditions portant sur l'élargissement de l'offre et le développement qualitatif.

→ Nous vous recommandons donc de voter en faveur de la motion.

Motion 030-2023 : Crise dans le domaine des soins psychiatriques. Il faut prendre des mesures contre la pénurie de personnel qualifié

La motion demande de recruter et de former des spécialistes en psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents, d'organiser et de reconnaître des stages en psychiatrie pour les étudiantes et étudiants en médecine dans les cabinets médicaux ambulatoires de psychiatrie et de psychothérapie, de mettre en place un programme d'assistantat en cabinet pour les futurs psychiatres ainsi que de créer un institut interprofessionnel de santé mentale.

Au vu de la grave pénurie de personnel qualifié dans le domaine des soins psychiatriques et psychothérapeutiques pour tous les groupes d'âge, pénurie qui va en s'aggravant, et face à la nécessité d'agir rapidement, il s'agit à présent de prendre les devants et d'agir de manière responsable en appliquant au plus vite les mesures nécessaires prévues par la motion.

→ **Nous vous recommandons donc de voter en faveur de la motion.**

Motion 031-2023 : Soulager le domaine des soins psychiatriques en améliorant les offres et en renforçant les diagnostics précoces

La motion demande une meilleure coordination et une visibilité renforcée des offres et des fournisseurs de prestations actuels dans la chaîne de soins de la santé psychique. Il s'agit également de créer des conditions cadres pour améliorer la perméabilité et la mise en réseau. Les mesures préconisées peuvent contribuer de façon significative à éviter les interruptions de traitement et les souffrances qui en découlent, avec les coûts qui en résultent, ceci tout à fait dans l'esprit de la stratégie qui donne à l'ambulatoire la priorité sur le stationnaire, avec la possibilité de mieux tirer profit du potentiel de la collaboration interdisciplinaire.

→ **Nous vous recommandons donc de voter en faveur de la motion.**

Motion 034-2023 : Pour décharger les écoles, renforçons la santé psychique !

La motion demande une meilleure application de la thématique de la santé psychique, conformément aux plans d'études des écoles obligatoires. Elle préconise également le renforcement du repérage et de l'intervention précoces dans les écoles secondaires, les écoles professionnelles, les écoles supérieures, les hautes écoles et les hautes écoles spécialisées. Les mesures requises par la motion peuvent notamment contribuer à promouvoir la santé psychique sur l'ensemble du territoire et, par conséquent, à améliorer l'égalité des chances.

→ **Nous vous recommandons donc de voter en faveur de la motion.**

Interpellation 008-2023 : Quelles mesures existe-t-il dans le canton de Berne pour lutter contre les mutilations génitales féminines ?

L'interpellation demande notamment au Conseil-exécutif de préciser quelles sont les offres de conseil et de soins disponibles pour les filles et les femmes concernées par les

mutilations génitales féminines dans le canton de Berne. Elle souhaite savoir comment la thématique des mutilations génitales est intégrée dans la formation continue des groupes de spécialistes pertinents, quel travail de prévention est effectué pour lutter contre les mutilations génitales féminines et s'il existe un service de triage.

Ces questions concernent en particulier le droit à la protection de l'intégrité physique des filles et des jeunes femmes.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir tenir compte de nos considérations dans la formation de votre opinion. Nous sommes à votre disposition pour toute question.

Nous vous souhaitons une session d'été productive. Prenez soin de vous !

Meilleures salutations



Ueli Studer
Président du Conseil de fondation



Christian Ryser
Directeur